

Stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies

Septembre 2018

Stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies

Objectif

Établir la manière dont le système des Nations Unies encouragera l'utilisation de ces technologies en vue d'accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et simplifier leur mise en adéquation avec les valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les normes et règles du droit international.

Principes

- 1. Protéger et promouvoir des valeurs universelles**
- 2. Favoriser l'inclusivité et la transparence**
- 3. Travailler en partenariat**
- 4. Faire fond sur les capacités et les mandats existants**
- 5. Faire preuve d'humilité et continuer à apprendre**

Engagements

- 1. Renforcer les capacités internes de l'ONU et favoriser la familiarisation avec les nouvelles technologies**
- 2. Augmenter la compréhension, le plaidoyer et le dialogue autour des nouvelles technologies**
- 3. Soutenir les échanges sur les cadres normatifs et de coopération**
- 4. Intensifier l'appui du système des Nations Unies aux efforts nationaux de développement des capacités**

Résumé analytique

Les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, la biotechnologie, la science des matériaux et la robotique, se développent rapidement et sont porteuses d'incroyables possibilités d'améliorer le bien-être de l'humanité. Toutefois, elles peuvent également générer davantage d'inégalités et de violence.

La présente stratégie interne a pour objet d'établir la manière dont le système des Nations Unies encouragera l'utilisation de ces technologies pour accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et d'assurer leur mise en adéquation avec les valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les normes et règles du droit international.

Il nous faudra travailler en étroite collaboration avec nos partenaires, actuels et nouveaux, pour surmonter les difficultés et faire coïncider nos intérêts, notamment dans les domaines du respect de la vie privée et des droits de l'homme, de l'éthique, de l'égalité et de l'équité, de la souveraineté et de la responsabilité, et de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes.

Sur la base de consultations tenues au sein du système des Nations Unies, j'ai dégagé cinq principes qui devront régir l'utilisation des nouvelles technologies par l'ONU :

1. Protéger et promouvoir des valeurs universelles : notre action doit être ancrée dans les valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les obligations en découlant.

2. Favoriser l'inclusivité et la transparence : nous devons offrir une plateforme intergénérationnelle au sein de laquelle les gouvernements, les entreprises et la société civile pourront faire des choix collectifs relatifs aux nouvelles technologies.

3. Travailler en partenariat : nous devons favoriser la création de partenariats entre des acteurs venus d'horizons très variés afin d'enrichir les connaissances communes, d'expérimenter de nouvelles idées et d'élargir le dialogue.

4. Faire fond sur les capacités et les mandats existants : nous devons miser sur les nouvelles technologies pour veiller au respect des valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies et à l'exécution des mandats existants. Il ne s'agit pas d'un nouveau mandat.

5. Faire preuve d'humilité et continuer à apprendre : pour de nombreux secteurs d'activité, de groupes de la société civile et d'organismes publics, l'ONU n'est pas un partenaire évident sur ces questions. C'est pourquoi nous devons amorcer le dialogue et apprendre les uns des autres.

Compte tenu de ces principes, je prends quatre engagements stratégiques :

Je veillerai au renforcement des capacités de l'ONU dans le domaine des nouvelles technologies en proposant des formations au personnel afin d'approfondir nos connaissances et de rester au fait des principales avancées technologiques, de sorte que le personnel de l'Organisation puisse mieux échanger avec les principales parties prenantes s'agissant aussi bien des avantages que des risques associés à ces avancées, dans le cadre de nos mandats.

J'intensifierai mes activités de sensibilisation et de dialogue en m'entretenant avec différents partenaires, l'objectif étant d'appeler l'attention sur les avantages et les risques des nouvelles technologies. Je pourrai envisager de nommer un Envoyé

pour les technologies, pour me conseiller sur les questions émergentes ayant trait aux nouvelles technologies et suivre en mon nom un certain nombre d'initiatives en cours.

Nous encouragerons davantage le dialogue sur les cadres normatifs et les cadres de coopération en accompagnant l'application des accords et des recommandations existantes et en renforçant les mécanismes multipartites établis. Je commencerai par constituer un groupe de personnalités de haut niveau composé de personnalités influentes des secteurs public, privé et de la société civile qui me conseilleront sur de nouveaux modèles de coopération.

Nous intensifierons l'appui aux États Membres grâce au renforcement des capacités nationales et régionales, à un accès véritable aux connaissances et aux débats portant sur les grandes orientations et à une mise en relation des gouvernements avec des idées, des partenaires et des solutions.

Ces engagements s'inscrivent dans le cadre d'une transformation plus vaste de l'Organisation. À mesure que nous continuerons d'échanger et d'apprendre, nous reverrons nos ambitions à la hausse pour nous assurer que les nouvelles technologies soient conçues, gérées et utilisées au bénéfice de tous.

Introduction

La présente stratégie vise à renforcer la capacité de l'ONU d'utiliser les nouvelles technologies afin de concrétiser les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Programme 2030.

La stratégie n'est toutefois pas une fin en soi. Elle entre dans le cadre des efforts plus larges engagés pour réformer l'Organisation afin de lui donner les moyens de concrétiser au cours du XXI^e siècle les engagements pris dans la Charte. La réforme du système des Nations Unies pour le développement exige que nous renforçons nos capacités en matière de maîtrise, de gestion, de collecte et d'analyse des données, et la réforme de la gestion ne peut se faire sans recourir à de nouveaux outils technologiques permettant d'accroître la transparence au sein du Secrétariat et vis-à-vis des États Membres. Il faut donc considérer cette stratégie comme une mesure intersectorielle destinée à conforter l'ouverture de l'Organisation aux technologies et à prendre en compte les difficultés en découlant en termes de politiques, de fonctionnement et de gestion.

La mise en œuvre de cette stratégie exige selon moi que nous fassions preuve à la fois d'ambition et d'humilité. Nous devons veiller à ce que ces innovations soient conçues et utilisées pour le bien de tous, que ceux qui sont concernés par les nouvelles technologies puissent s'exprimer et que les capacités des États Membres de participer à la prise de décisions difficiles soient renforcées. Nous devons également rappeler à tous les acteurs les obligations qui sont les leurs et les valeurs qui nous rassemblent. Dans le même temps, nous devons nous efforcer de gagner et de maintenir une crédibilité en tant que partenaire capable d'aider les parties prenantes du monde entier à rechercher les moyens de repérer et de prendre efficacement en charge les incidences et les conséquences des nouvelles technologies et d'en encourager une utilisation responsable.

Ainsi, cette stratégie a également une dimension introspective. L'ONU doit en permanence se tenir au fait des implications possibles des nouvelles technologies et s'en faire une idée précise. En commençant par le sommet, nous devons à tous les niveaux – du Siège aux pays – engager un dialogue en amont avec les pionniers, les innovateurs et les décideurs du secteur des technologies ainsi que les utilisateurs. Tous les fonctionnaires doivent comprendre quelles incidences les nouvelles technologies ont sur leurs domaines de travail respectifs, et ils doivent avoir la latitude suffisante pour explorer et essayer différents moyens de tirer parti des technologies afin d'exécuter plus efficacement leurs mandats.

Sans une utilisation accrue, avisée et responsable de la technologie, nous ne parviendrons pas à atteindre les objectifs de développement durable et nous laisserons échapper les occasions de prévenir les conflits et de soutenir la paix. En recourant davantage à des solutions innovantes utilisant les nouvelles technologies, la culture de gestion de l'ONU peut tendre vers plus d'efficacité, de souplesse et d'anticipation – et nous obtiendrons de meilleurs résultats pour nos États Membres.

1. Les nouvelles technologies : une nouvelle frontière pour l'ONU

Née à l'aube de l'ère atomique, l'Organisation des Nations Unies tient depuis le début le rôle d'une instance où il est possible de tirer le meilleur parti des nouvelles technologies tout en contribuant à en atténuer les risques.

Aujourd'hui, avec l'évolution rapide du numérique et des technologies, nous nous retrouvons à un autre moment crucial, ces domaines ayant le potentiel d'améliorer la condition humaine partout dans le monde. Nous entrevoyons un avenir transformé par l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle, l'édition génomique, les voitures autonomes, les monnaies décentralisées et le tourisme spatial. Ces nouvelles technologies sont porteuses d'incroyables possibilités d'améliorer le bien-être de l'humanité. Elles suggèrent un futur où la médecine sera individualisée et les pandémies moins nombreuses, où les connaissances seront partagées à l'échelle mondiale, où la gestion du climat sera durable, où l'inclusion financière et l'entrepreneuriat seront accélérés, voire où les astéroïdes feront l'objet d'une exploitation minière. Elles nous offrent de puissants moyens de réaliser les engagements que nous avons pris ensemble en faveur des objectifs de développement durable.

Si ces technologies sont très prometteuses, elles ne sont pas sans risque, et certaines suscitent même l'anxiété et la peur. Elles peuvent être utilisées à mauvais escient ou avoir des conséquences négatives inattendues. Les réseaux sociaux nous permettent de trouver des personnes qui partagent notre état d'esprit partout dans le monde, renforçant ainsi la liberté d'expression et la créativité humaine, mais ils amplifient également les discours haineux, renforcent les clivages ethniques et politiques et facilitent le recrutement de terroristes. L'automatisation, l'intelligence artificielle et la robotique annoncent le renforcement de la croissance économique, mais elles peuvent aussi conduire au sous-emploi et au chômage, ce qui peut exacerber les inégalités aux niveaux national et international. Les réseaux de neurones et l'apprentissage profond laissent espérer l'émergence de la traduction instantanée, qui nous rapprocherait les uns des autres. Mais ils peuvent aussi s'imprégner de nos préjugés et les exacerber, et donc nous éloigner. La croissance d'Internet et de l'Internet des objets offre d'importantes perspectives économiques mais soulève également des questions de sécurité contre l'intrusion et la surveillance illégale.

Alors que presque tous les aspects de notre vie quotidienne reposent sur le cyberspace, l'ampleur et l'omniprésence de la « cyberinsécurité » sont désormais considérées comme une menace majeure. La difficulté sur les plans technique et politique d'identifier des responsables dans les cas de cyberattaques pousse les acteurs à adopter une posture offensive, non seulement entre États mais aussi entre individus et groupes criminels armés non étatiques qui souhaitent profiter d'un degré élevé d'impunité pour développer ou obtenir des capacités potentiellement déstabilisatrices. Cette situation pourrait notamment fragiliser l'équilibre délicat et le principe de réciprocité qui sous-tend une grande partie de l'architecture de la sécurité internationale contemporaine.

Dans ce contexte, il faut faire des choix délicats et apporter des solutions à des problèmes de fond épineux qui se posent s'agissant de la source, de la nature et de la portée des responsabilités en termes de réglementation et de contrôle. La première difficulté consiste à s'adapter à l'ampleur et au rythme de l'innovation. De nombreuses technologies sont conçues, mises au point et déployées au moyen d'infrastructures ou dans des espaces qui ne relèvent pas de la juridiction d'un seul État. Les décisions qui déterminent le quotidien des populations peuvent de plus en plus être influencées par des codes qui trouvent leur origine dans des logiciels. Elles ne sont pas prises par des représentants élus aux parlements, mais par des

scientifiques et des innovateurs du secteur privé, dont les choix auront des répercussions sur les générations futures.

L'ONU doit répondre à la question suivante : comment faire en sorte que les voix et les préoccupations de ceux qui risquent d'être les plus touchés par les nouvelles technologies soient entendues, même s'ils se trouvent de l'autre côté du globe et que les effets et les conséquences des technologies ne sont pas encore évidents ?

Ces difficultés pourront être surmontées grâce à un dialogue large et ouvert à tous et à une coopération à tous les niveaux et avec tous les acteurs, car les technologies ne pourront tenir leurs promesses que si elles bénéficient de l'appui de la société. Pour cela, il est indispensable que nous ayons tous compris les principes, les valeurs, les obligations et les responsabilités qui doivent guider la conception, le développement et les utilisations des technologies qui transforment nos sociétés et que nous soyons tous d'accord sur ces points.

Bien entendu, il incombe au premier chef aux gouvernements et aux peuples de décider de quelle manière ils souhaitent tirer le meilleur profit des technologies qui orientent leur avenir tout en veillant à en atténuer autant que possible les risques. Dans le même temps, l'ONU a un rôle important à jouer, en aidant ses États Membres et d'autres parties prenantes à résoudre les difficultés qui se posent sur le plan des politiques et des normes, en particulier celles qui ont trait aux buts et aux principes essentiels de l'Organisation et qui exigent des réponses collectives et mondiales. Or, les nouvelles technologies, qui auront des incidences dans tous les pays, posent ce genre de difficultés. De quelle manière l'ONU peut-elle jouer un rôle délibéré et efficace dans les décennies à venir ?

L'ONU a déjà commencé à agir en encourageant ceux qui conçoivent, élaborent et mettent en place ces nouvelles technologies à veiller à ce qu'elles soient fidèles à nos valeurs communes et universelles, qui sont transposées dans les normes et règles internationales. Au Malawi, par exemple, l'ONU teste le plus grand corridor humanitaire de drones du monde, qui couvre une superficie de 13 000 kilomètres carrés. En Zambie, l'ONU aide à la création de « marchés virtuels de producteurs », sur lesquels les excédents des agriculteurs sont rapprochés des demandes de cultures émanant d'acheteurs via une plateforme de commerce électronique fonctionnant grâce à une application. Il y a également plusieurs projets en cours pour tirer parti des nouvelles technologies dans le contexte du maintien et de la consolidation de la paix.

Par ailleurs, l'ONU appuie plusieurs dispositifs intergouvernementaux ou multipartites qui portent sur le partage de l'information, le renforcement des capacités, l'étude de nouvelles normes ou l'élaboration de nouveaux dispositifs réglementaires, ou elle y participe directement. Plusieurs mécanismes, dont la nouvelle Banque de technologies pour les pays les moins avancés, ont été mis en place pour promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Diverses entités des Nations Unies utilisent déjà les nouvelles technologies pour appuyer l'exécution des mandats, y compris dans le cadre de laboratoires d'innovation.

Toutefois, cela ne suffit pas. Le système des Nations Unies tout entier doit comprendre qu'il faut agir sans tarder et prendre conscience des risques ainsi que des possibilités. Sans une approche plus réfléchie, organisée, cohérente et ambitieuse de l'ensemble du système, l'appui que nous apportons aux États Membres et aux autres parties prenantes pourrait ne pas être suffisant pour résoudre les difficultés qui se posent à nous dans les domaines de la politique internationale, des normes et des capacités.

Faisant fond sur les travaux menés dans l'ensemble de l'Organisation et les textes issus de la réunion du Comité de haut niveau sur les programmes de septembre 2017 et de la session de novembre 2017 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, cet appel à l'action vise à renforcer notre capacité interne d'appuyer la participation de tous les acteurs aux initiatives visant à s'assurer que les nouvelles technologies bénéficient à tous, tout en réduisant les risques sociaux, économiques et sécuritaires, et à renforcer notre crédibilité en la matière.

1.1 Principes guidant l'action de l'ONU

Ces nouvelles technologies, leurs possibilités et leurs risques exigent de toute évidence que nous changions nos méthodes.

Sur la base de consultations tenues dans l'ensemble du système des Nations Unies, j'ai dégagé cinq principes qui devront régir l'utilisation des nouvelles technologies par l'ONU dans les prochaines années :

1. Protéger et promouvoir des valeurs universelles : l'action de l'ONU s'agissant des nouvelles technologies et des grandes questions de fond qu'elles soulèvent doit être ancrée dans les valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les obligations en découlant, et tendre à la réalisation des objectifs de développement durable. Ces normes sont axées sur des valeurs telles que l'égalité et l'équité, qui doivent guider toutes nos initiatives ayant trait aux nouvelles technologies.

2. Favoriser l'inclusivité et la transparence : nous devons faire en sorte que l'ONU reste une instance de confiance au sein de laquelle les gouvernements, les entreprises, les milieux universitaires, la société civile et d'autres groupes pourront se retrouver et faire des choix collectifs relatifs aux nouvelles technologies d'une manière ouverte et transparente, fondée sur des valeurs communes. Nous devons faire preuve d'une plus grande ouverture aux idées nouvelles et aux voix qui s'élèvent, qui remettent en question nos réflexes institutionnels tendant à l'immobilisme et permettre à l'ONU de collaborer de manière crédible avec ses partenaires. Il faut pour cela impliquer la jeunesse, qui est particulièrement concernée par ces choix, en s'inspirant des travaux de l'Envoyé pour la jeunesse.

3. Travailler en partenariat : il ne saurait y avoir de prise en compte efficace des nouvelles technologies sans des partenariats étroits avec des acteurs appartenant aux gouvernements, au monde de l'entreprise, au milieu universitaire et à la société civile. Cela est d'autant plus vrai pour les nouvelles technologies, qui progressent en grande partie grâce au secteur privé.

4. Faire fond sur les capacités et les mandats existants : la prise en compte des nouvelles technologies doit être considérée comme essentielle à la bonne exécution des mandats. Il ne s'agit pas d'un nouveau mandat. À cette fin, nous devons intensifier et renforcer les efforts tangibles déployés dans l'ensemble du système, parallèlement aux efforts de réforme en cours.

5. Faire preuve d'humilité et continuer à apprendre : pour de nombreux acteurs du monde de l'entreprise, certains représentants de la société civile et quelques gouvernements, l'ONU n'est pas un interlocuteur évident s'agissant des nouvelles technologies. Alors que nous intensifions notre action collective et que nous devons rappeler à tous les acteurs leurs engagements et leurs obligations communs, nous devons nous préparer à accepter que nous avons des lacunes dans ce domaine si complexe et à promouvoir une culture de l'innovation dans laquelle l'utilisation des nouvelles technologies, qu'elle soit réussie ou non, sera une source d'apprentissage qui oriente notre participation aux concertations sur les politiques. Ainsi, comme je

l'explique à la dernière section, cette stratégie n'est pas figée et elle sera appelée à évoluer au fil du temps, à mesure que nous apprendrons comment utiliser au mieux les technologies et accompagner les mutations technologiques des États Membres.

1.2 Engagements stratégiques pour 2018-2019

S'appuyant sur les multiples efforts et initiatives mis en œuvre par de nombreuses parties des Nations Unies, en particulier ceux entrepris au niveau des pays, la stratégie fixe quatre objectifs stratégiques tant à moi-même, Secrétaire général, qu'aux autres dirigeants du système des Nations Unies. Ces objectifs associent la participation et l'appui d'acteurs externes et l'adoption de mesures internes visant à nous permettre de mieux connaître et utiliser les nouvelles technologies et à favoriser la mise en place d'un système fondé sur l'apprentissage, l'innovation et l'esprit d'entreprise.

Engagement n° 1 :

Renforcer les capacités internes de l'ONU et favoriser la familiarisation avec les nouvelles technologies

De nombreux acteurs des Nations Unies se sont déjà résolument attaqués aux défis opérationnels et tactiques que représentent les nouvelles technologies. Plusieurs institutions des Nations Unies et départements de l'Organisation utilisent l'apprentissage automatique, la robotique et les outils informatiques pour exécuter leurs mandats et gagner en efficacité. Cependant, certaines parties du système continuent de fonctionner comme une institution du XX^e siècle qui s'efforce de résoudre des problèmes du XXI^e siècle.

En 2018, notre priorité doit être d'améliorer collectivement notre compréhension des nouvelles technologies et de nous y familiariser toujours plus. C'est le moyen le plus rapide et le plus efficace pour le système des Nations Unies de collaborer avec les gouvernements, les différents secteurs d'activité et les acteurs de la société civile en vue de leur propre évolution technologique.

À cette fin, je demanderai aux dirigeants de l'ONU d'encourager les initiatives prises à tous les niveaux et associant l'ensemble du personnel qui visent à nous permettre de mieux comprendre les nouvelles technologies ainsi que leur impact sur les missions, tant au niveau individuel qu'au niveau des entités, comment il est possible de tirer parti de ces technologies pour faciliter l'exécution des mandats ainsi que les enseignements que nous pouvons tous en tirer. À cet égard, l'ONU s'efforcera d'améliorer la formation du personnel pour lui permettre d'acquérir des compétences techniques et spécialisées en matière d'innovation et de nouvelles technologies, notamment en organisant des échanges de personnel, et d'étudier les moyens de privilégier et d'accélérer le recrutement à divers niveaux de personnes dotées des compétences technologiques et des aptitudes en matière d'outils numériques requises.

Pour favoriser encore l'apprentissage au niveau de l'Organisation, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination s'est engagé à accélérer un travail analytique « de fond » sur les incidences des nouvelles technologies, sur lequel il s'appuiera pour amplifier son appui collectif à la réalisation des objectifs de développement durable. En 2018, le Comité de haut niveau sur les programmes explorera, entre autres, les paysages futurs de l'emploi et de la sécurité alimentaire, deux des domaines cruciaux qui seront vraisemblablement bouleversés en profondeur par les avancées technologiques et scientifiques. Ce travail analytique devra être mis à la disposition de l'ensemble du personnel, et je m'attacherai à aller encore plus loin s'agissant de favoriser une culture de diffusion de connaissances de

pointe dans l'Organisation. Les hauts fonctionnaires devront notamment démontrer qu'ils s'efforcent d'adopter des solutions faisant appel aux nouvelles technologies pour exécuter leurs mandats.

Pour appuyer ces efforts, j'ai créé un Laboratoire d'innovation rattaché au Cabinet du Secrétaire général, qui a pour objectif de promouvoir et de favoriser l'innovation à l'échelle du Secrétariat, de partager les meilleures pratiques et d'appuyer les efforts déployés par le système des Nations Unies pour aider à mettre en lumière et à appliquer à plus grande échelle les solutions innovantes qui permettent d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, qu'elles existent déjà ou non. Le Laboratoire d'innovation sera également chargé d'organiser régulièrement des échanges qui suscitent la réflexion entre l'Organisation et des innovateurs et pionniers dans le domaine technologique de l'extérieur. Il n'a pas vocation à coordonner l'innovation entre les entités des Nations Unies mais plutôt à appuyer les initiatives en cours et à permettre de les appliquer à plus grande échelle, s'il y a lieu.

J'appelle également à appuyer plus énergiquement le Réseau d'innovation des Nations Unies ; fort de son travail dans le domaine des technologies de pointe, comme la chaîne de blocs et l'intelligence artificielle, et de l'innovation en matière de données, le Réseau sera élargi pour favoriser l'innovation au sein des organisations du système des Nations Unies (par exemple pour ce qui est du financement, des achats et des partenariats) et pour conseiller le Conseil des chefs de secrétariat quant aux moyens de renforcer encore l'utilisation des nouvelles technologies dans l'ensemble de l'Organisation.

Engagement n° 2 : Augmenter la compréhension, le plaidoyer et le dialogue autour des nouvelles technologies

Si nous devons faire preuve d'humilité et reconnaître les limites de nos connaissances et des effets potentiels de notre action, nous devons également être conscients de la position privilégiée et unique qui est celle du système des Nations Unies et être prêts à en tirer parti. Cette position privilégiée tient notamment au fait que l'Organisation jouit d'un pouvoir fédérateur unique au monde, que nous devrions mettre à profit pour défendre sans relâche l'idée que les nouvelles technologies doivent être utilisées d'une façon qui respecte les valeurs universelles que nous partageons.

Dans les mois à venir, je compte appeler l'attention de la communauté internationale sur des questions qui nous concernent tous et auxquelles l'innovation technologique nous oblige à faire face. En multipliant les consultations, les activités de sensibilisation et les déclarations publiques, je compte encourager les dirigeants de l'ONU, des gouvernements, des différents secteurs d'activité, des milieux académiques et de la société civile à bien se préparer aux profondes transformations qu'entraîneront les nouvelles technologies ; il s'agit par exemple des effets de l'automatisation sur les emplois ou des conséquences éthiques des progrès récents de la biologie de synthèse ou de la géo-ingénierie.

Les questions auxquelles nous devons collectivement répondre ont essentiellement trait aux valeurs, aux avantages et à la coopération. Premièrement, comment pouvons-nous nous assurer que l'utilisation des nouvelles technologies est ancrée dans les valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme ? Je tiens à encourager les discussions en cours avec nos partenaires des secteurs privé et public en promouvant une démarche axée sur le respect des droits, l'éthique et la transparence s'agissant de la conception et de l'utilisation de nouveaux algorithmes complexes, de technologies autonomes, de données et de réseaux informatiques.

Deuxièmement, comment promouvoir les avantages des nouvelles technologies tout en veillant à atténuer les risques associés ? Par exemple, comment pouvons-nous aider ceux qui perdent leur emploi en raison de l'émergence des nouvelles technologies, et, à une échelle sociale plus large, comment garantir que les bouleversements de l'exercice du pouvoir qu'induisent ces technologies ne menacent pas la paix et la sécurité internationales ou la jouissance des droits de l'homme ?

Troisièmement, comment l'ONU peut-elle collaborer avec les États Membres pour veiller à ce que les nouvelles technologies n'aggravent pas les inégalités, surtout lorsque l'on voit que le développement de ces technologies se cantonne à un nombre restreint de pays et d'organisations ?

L'impératif de « ne laisser personne de côté » est tout aussi pertinent dans le monde numérique.

M'étant engagé à rapprocher régulièrement divers points de vue sur les avantages et les risques des nouvelles technologies, je suis déterminé à écouter les jeunes générations en particulier quant à la façon dont elles voudraient voir les nouvelles technologies être développées et utilisées. Je travaillerai avec le groupe des Jeunes dirigeants des Nations Unies pour sensibiliser à cette question et mettre à profit l'énergie, les compétences et les idées de ses membres pour nourrir les dialogues de concertation.

De concert avec les hauts responsables des Nations Unies, j'explorerai des moyens d'accroître l'appui fourni par les Nations Unies aux entreprises dans les domaines technologiques ainsi que de renforcer la participation de celles-ci aux instances des Nations Unies qui traitent des questions liées aux nouvelles technologies.

Grâce aux nouvelles technologies, je veux également faire évoluer la façon dont l'ONU communique et interagit avec le monde extérieur. Nous avons fait d'importants progrès dans l'utilisation des médias sociaux et avons réussi à renforcer notre présence numérique, toutefois nous reconnaissons la nécessité de ne jamais cesser d'évoluer si nous voulons rester pertinents et non pas seulement maintenir, mais améliorer notre capacité d'atteindre les populations du monde entier en étant présents sur des plateformes qu'elles utilisent et en utilisant des langues qu'elles comprennent.

Enfin, pour faciliter un véritable dialogue entre le système des Nations Unies et les secteurs technologiques, je pourrais envisager de désigner un Envoyé pour les technologies qui suivra les travaux du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique.

Engagement n° 3 : Soutenir les échanges sur les cadres normatifs et de coopération

L'ONU est souvent considérée comme une instance de confiance où les parties prenantes peuvent partager leurs préoccupations et travailler à instaurer la confiance. Cela étant, il est urgent que nous renforçons et fassions progresser les cadres normatifs et de coopération qui régissent les technologies existantes au moment où les défis potentiellement plus imposants que représentent les risques liés aux nouvelles technologies deviennent de plus en plus évidents. Il faut instaurer un débat public beaucoup plus large et renforcer la coordination et la coopération au sein des sociétés et entre elles s'agissant de la direction actuelle des changements portés par les technologies et des résultats escomptés, ainsi que des valeurs et principes sur lesquels cette évolution devrait se fonder.

Je créerai un Groupe de personnalités de haut niveau rassemblant des dirigeants des secteurs public et privé et de la société civile qui sera chargé de formuler en toute

indépendance des recommandations sur les moyens de garantir une utilisation constructive de la technologie numérique, aujourd'hui comme demain. Sans préjuger de l'issue des travaux de ce Groupe, ses délibérations pourraient notamment porter sur des modèles de coopération et sur la promotion des effets de synergie entre les initiatives existantes.

Je renforcerai la coopération de l'ONU avec les instruments existants relatifs à la paix et à la sécurité internationales pour encourager les progrès, notamment sur la mise en œuvre des normes déjà adoptées ou recommandées, recenser les lacunes en matière de capacités ou autres qui entravent la mise en œuvre et aider les États Membres à déterminer comment ces lacunes peuvent être comblées. À cet égard, je consulterai un certain nombre d'acteurs afin de déterminer comment le système des Nations Unies peut servir d'instance de dialogue s'agissant des problèmes liés aux nouvelles technologies qui risquent de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales, mais qui ne sont pas pris en compte par les instruments ou mécanismes existants.

Je chargerai également les entités compétentes des Nations Unies d'étudier les moyens d'appuyer davantage les initiatives déjà mises en place, notamment les mesures prises pour donner effet aux recommandations formulées dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) + 10 et par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/125 et 72/242, et d'examiner comment les mécanismes de dialogue et mécanismes multipartites, tels que le Forum sur la gouvernance d'Internet, pourraient être davantage mis à profit.

J'encouragerai l'intensification des travaux d'analyse des initiatives et mécanismes normatifs concernant les technologies actuellement en place, et de la présentation de rapports sur ce sujet, s'agissant des diverses facettes de l'action de l'ONU – paix et sécurité internationales, questions humanitaires, droits de l'homme et développement – afin de mettre en évidence les progrès accomplis dans la mise en œuvre, les problèmes qui se posent et les solutions mises en application.

Engagement n° 4 : Intensifier l'appui du système des Nations Unies aux efforts nationaux de développement des capacités

Pour que les choix collectifs concernant ces technologies puissent s'inscrire dans la durée, tous les acteurs touchés de manière notable doivent être autour de la table et avoir les moyens de contribuer au débat. Or les différences en matière de capacités qui existent entre les États Membres suscitent anxiété et inquiétude. Elles sapent les efforts visant à parvenir à un consensus et à convenir de solutions jugées équitables et applicables par tous. Voilà qui met en péril l'acceptabilité sociale des nouvelles technologies. Certaines entités des Nations Unies s'emploient déjà à aider les États Membres à renforcer leurs capacités. Ces efforts doivent être accélérés.

La direction de l'ONU s'emploiera à accélérer les efforts visant à garantir un accès véritable et égal des États Membres aux mécanismes d'échange d'informations, de sensibilisation et de diffusion des connaissances sur les effets des nouvelles technologies à l'échelle mondiale mis en place par l'Organisation, par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies et des commissions régionales ainsi que des bureaux de l'ONU à New York, Genève et Vienne.

Sur la base d'un bilan approfondi des capacités de l'ONU et des résultats obtenus à ce jour, j'envisagerai la possibilité de mener des initiatives conjointes visant à fournir aux États Membres un appui intégré au renforcement de leurs capacités concernant l'élaboration de politiques et de législations nationales. Au niveau des pays, les équipes de pays des Nations Unies étudieront les moyens d'accroître l'appui à la conception et à la mise en œuvre de stratégies nationales sur les technologies, qui

pourront notamment porter sur des systèmes informatiques d'intervention d'urgence. Je demanderai que les équipes sur le terrain tirent pleinement parti des capacités de l'Organisation pour fournir des analyses, élaborer des options politiques et mettre les gouvernements en rapport avec d'autres acteurs aux niveaux régional et international. Les engagements pris dans le cadre de cette stratégie seront contrôlés et suivis au moyen des mécanismes existants.

2. Contrôle et suivi

En adéquation avec les efforts visant à réformer le système des Nations Unies pour le développement pour le rendre plus souple et plus adaptable au niveau des pays, les initiatives prises au niveau national devraient être intégrées aux activités des équipes de pays des Nations Unies et prises en compte dans les mécanismes de planification et d'information, le cas échéant. Au niveau mondial, le Comité exécutif s'emploiera à faire régulièrement le point sur notre respect des engagements formulés dans la présente stratégie. Le Conseil des chefs de secrétariat jouera également un rôle important en orientant les efforts faits à l'échelle du système conformément à cette stratégie, et relaiera les informations actualisées fournies par toutes les entités sur les efforts qu'elles déploient pour promouvoir l'innovation responsable et l'utilisation des nouvelles technologies.

Le Groupe de la planification stratégique et du suivi rattaché à mon Cabinet et placé sous l'autorité du Sous-Secrétaire général à la coordination stratégique coordonnera la mise en œuvre de la stratégie et appuiera les débats du Comité exécutif. Il sera épaulé par un petit Groupe de référence pour les nouvelles technologies, qui a joué un rôle important dans la conception de la présente stratégie. Pour veiller à ce que ce qui se fait en matière d'innovation et de nouvelles technologies au niveau des pays remonte jusqu'au Secrétariat, j'organiserai une réunion trimestrielle sur ce thème, au cours de laquelle les bureaux de pays pourront présenter de nouveaux projets directement aux dirigeants de l'ONU, en expliquant comment ils tirent parti des nouvelles technologies pour s'acquitter de leurs mandats et comment ils s'y prennent pour atténuer les risques connexes.

Enfin, la présente stratégie a vocation à être faite d'essais successifs et tournée vers l'avenir. À mesure que nous apprendrons ce qui marche et ce qui ne marche pas, nous reviendrons sur la stratégie pour l'actualiser et pour veiller à ce qu'elle puisse effectivement promouvoir une culture de l'innovation et à ce que nos efforts bénéficient de l'expérience acquise aux niveaux national et régional.

À cette fin, mon Cabinet, en collaboration avec le Département de l'information, le Bureau de l'informatique et des communications et le Groupe de référence pour les nouvelles technologies, s'associera à l'Université des Nations Unies pour créer une plateforme numérique participative. Celle-ci permettra de recueillir des observations et des informations provenant d'un large éventail d'acteurs sur la façon dont l'ONU peut mieux collaborer avec eux et exploiter les nouvelles technologies. Nous ajusterons périodiquement la démarche décrite dans le présent document afin d'aider au mieux les États Membres et les peuples du monde entier.